Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260605-D202606006-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 5 juin 2026 à 18h30.

Date de convocation : 26 mai 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / FLEUROT Jennifer / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / THOMAS Denise / TOURBOT Philippe

MEMBRES ABSENTS :

RONGIER Claude
ROBERT Pascale
VERGNIAUD Mélanie
LYNCH Charles-Edouard

POUVOIRS :

RONGIER Claude : procuration à BECHET Christine
ROBERT Pascale : procuration à CORNIC Catherine
VERGNIAUD Mélanie : procuration à ALLO Olivier
LYNCH Charles-Edouard : procuration à LOUIS Guillaume

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 19 ; nombre de votants : 23

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCHAND Cinderella

DELIBERATION N° 2026.06.006 : CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2E CLASSE

Rapporteur : D. GOURRET

Plusieurs agents de la commune ont entrepris en 2025 et 2026 de passer des concours et examens professionnel pour accéder, au sein de leur cadre d'emploi, à des grades supérieurs. En tenant compte des lignes directrices de gestion et pour valoriser l'évolution professionnelle des agents, il est envisagé d'ouvrir les postes correspondant aux nouveaux grades des agents (leur permettant d'être nommés) en supprimant leur ancien poste le cas échéant.

Parmi ces agents, une personne est admise au concours d'adjoint technique territorial de 2e classe et inscrite sur liste d'aptitude.

Il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 1er juillet 2026

- Pour le service scolaire :
  - création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial de 2e classe pour exercer les fonctions d'agent de service scolaire, à temps non complet (26/35e)
  - suppression de l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial, relatif à l'exercice des fonctions d'agent de service scolaire, à temps non complet (26/35e)

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260605-D202606006-DE

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de créer au sein du service scolaire, à compter du 1er juillet 2026 un emploi permanent (DHS 26h00) sur le grade d'adjoint technique territorial de 2e classe (26h00)

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU EFFECTIFS - EMPLOIS PERMANENTS - COMMUNE DE PABU				
juin-26				
GRADE	**CADRE D'EMPLOI**	**FONCTION**	**DHS**	**EFFECTIF**
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	Attachés territoriaux		35 H	
Attaché	Attachés territoriaux	DGS	35 H	1
Rédacteur principal 1e cl.	Rédacteurs	Agent administratif polyvalent	35 H	1
Adjoint administratif principal 1e cl.	Adjoints administratifs	Agent administratif polyvalent	35 H	1
Adjoint administratif	Adjoints administratifs	Agent administratif polyvalent	28 H	1
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint territorial du patrimoine 1e cl.	Adjoints territoriaux du patrimoine	Responsable Médiathèque	28 H	1
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	ATSEM		35 H	0
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	ATSEM	ATSEM	33 H	1
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	ATSEM	ATSEM	33 H	1
Agent spé. des écoles mat. ppal 2e cl.	ATSEM		33 H	
Agent spé. des écoles mat. ppal 2e cl.	ATSEM	ATSEM	33 H	1
FILIERE TECHNIQUE - Ecoles				
Adjoint technique principal 1e cl.	Adjoints techniques		35 H	

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260605-D202606006-DE

Adjoint technique principal 1e cla.	Adjoints techniques	ATSEM	33 H	1
Adjoint technique principal 1e cl.	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	18,43 H	1
Adjoint technique principal 2e cl.	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	26 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Responsable cantine garderie	33 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	ATSEM	33 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Responsable cantine garderie	28 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	24 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	22 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	22 H	1

FILIERE TECHNIQUE - Services tech.

Technicien 2e classe	Techniciens	Responsable service technique	35 H	1
Agent de maîtrise principal	Agents de maîtrise		35 H	
Agent de maîtrise principal	Agents de maîtrise	Agent polyvalent services techniques	35 H	1
Adjoint technique tech. ppal. 1e cl.	Adjoints techniques		35 H	
Adjoint technique tech. ppal. 1e cl.	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	35 H	1
Adjoint technique tech. ppal. 1e cl.	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	35 H	1
Adjoint technique tech. ppal. 2e cl.	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	35H	1
Adjoint technique territorial	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	35 H	1
Adjoint technique territorial	Adjoints techniques		35H	
Adjoint technique territorial	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	15H	1

EMPLOIS NON PERMANENTS

Adjoint	Adjoint techniques	Emploi saisonnier services tech.	35 H	

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260605-D202606006-DE

technique				
Adjoint technique	Adjoint techniques	Emploi saisonnier services tech	35 H	
Adjoint technique	Adjoint techniques	Emploi temporaire service scol.	14 H	1
Adjoint technique	Adjoint techniques	Emploi temporaire service scol.	7 H	1
Adjoint technique	Adjoint techniques	Emploi temporaire service scol.	4 H	1
Apprentissage CAP AEPE			35 H	1

Vote du conseil municipal :

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
GUILLAUME LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.